

RÉPONDRE À UN APPEL À PROJET

Contexte

- La loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital Patient Santé Territoire » introduit une nouvelle procédure d'autorisation pour la création, la transformation ou l'extension des établissements et services par appels à projets. Incontournable pour adapter et faire évoluer une association gestionnaire dans son offre de réponse aux besoins des personnes accompagnées, cette procédure en évolution doit être maîtrisée.

Objectifs

- Connaître les dispositions relatives à la procédure d'autorisation
- Maîtriser la procédure d'appel à projet
- Acquérir la méthodologie pour des réponses adaptées et cohérentes
- Soutenir son projet devant une commission

Programme

Contexte général

- Historique, cadre réglementaire et évolutions de la procédure d'autorisation
- Les établissements concernés et les autorités compétentes

Procédure d'appels à projets

- Les étapes clés : du calendrier des appels à projets à l'arrêté d'autorisation
- Les évolutions récentes et les autres procédures : appel à candidature et appel à manifestation d'intérêt

Soutenir son projet devant la commission de sélection

- Les précautions à prendre en amont
- Le déroulement de l'audition : présentation du déroulement d'une séance de la commission de sélection d'appel à projet
- Les bonnes pratiques : conseils sur la présentation de son dossier
 - Montrer que les réponses apportées correspondent aux attentes du cahier des charges
 - Valoriser les aspects novateurs de sa réponse

Date(s)

Inter : date à fixer en fonction des sollicitations
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu

Inter : URIOPSS - Marseille
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Durée

Inter : 1 jour - 7 heures
Intra : selon vos besoins

Tarif

Inter : 280 €
Intra : 1 100 € pour 7h00 de formation
Nous consulter pour plus de précisions

Public / pré-requis

- Dirigeants bénévoles, dirigeants salariés, chefs de service
- Connaissance globale des politiques publiques du secteur
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques, exposés
- Échanges entre participants
- Étude de cas, cas pratiques

Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e en cours et en fin de formation par des cas pratiques, jeux de rôles, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

Intervenante

Cécile BENEZET,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Enfance - Famille et droit des personnes

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

